

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Séance du 27 septembre 2021

OBJET :

**Création d'un contrat de projet
Chargé de mission développement
durable**

Rapporteur : M. LAURENT
Délibération n° 4

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le contrat de projet est un nouveau contrat d'engagement de droit public, créé par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique, destiné à permettre aux administrations publiques d'employer temporairement un agent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Misant sur l'éducation environnementale et la participation citoyenne, la nouvelle municipalité s'est dotée d'une politique de développement durable ambitieuse qu'elle entend maintenant décliner, diffuser et animer. S'il s'agit toujours de proposer aux habitants la meilleure qualité de vie possible, celle-ci doit s'inscrire dans le respect des ressources et de l'environnement naturel et s'opérer en coconstruction avec les habitants.

Dans ce cadre, l'agent recruté en contrat de projet serait chargé dans une approche partenariale :

- de développer et expérimenter des animations et actions de communication en faveur de la protection de l'environnement et de la préservation des ressources ;
- de développer des projets pédagogiques et des outils en direction de publics-cibles (enfants, jeunes, adultes, associations...) ;
- d'initier et piloter des projets en faveur de la protection de l'environnement et de la préservation des ressources ;
- de construire, diffuser et expérimenter de nouveaux outils de participation citoyenne (laboratoire d'idées, par exemple)
- de procéder à l'évaluation des projets et actions engagés.

L'agent serait recruté en contrat à durée déterminée pour une durée initiale de trois ans au grade d'animateur territorial (catégorie B), qui pourrait être renouvelé dans la limite de six ans si toutes les expérimentations n'ont pu être menées à leur terme (jusqu'à leur évaluation).

L'agent recruté devra justifier d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans le domaine de l'environnement et d'une expérience professionnelle dans l'animation.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience et sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'animateur territorial.

PROPOSITIONS

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- de procéder à la création d'un emploi non-permanent à temps complet de chargé de mission développement durable au grade d'animateur territorial relevant de la catégorie B, en application de l'article 3 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- de préciser que sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'animateur territorial ;
- de fixer la durée initiale du contrat à trois ans, renouvelable expressément dans la limite de six ans maximum ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tout document s'y rapportant.

Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

DELIBÉRATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 30 septembre 2021.

Extrait conforme



Le Maire,

Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	27
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil municipal le :	17 septembre 2021
- Convocation distribuée le :	17 septembre 2021
- Affichage du compte-rendu le :	1 ^{er} octobre 2021
- Affichage du procès-verbal le :	19 novembre 2021

PRESENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoint.
- M. BRUNE, M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

ABSENTS

- M. Kamal EL JAOUHARI
- MME CREUSOT

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. Hubert ROSSIGNON

Pour extrait

**Michel BREUILLE,**
Michel Breuille
Maire